Comment la commune de Messancy peut-elle m'aider à relayer mon événement?

Des canaux de communication communaux sont mis à votre disposition pour promouvoir vos événements (Uniquement les événements ponctuels, pas les cours à l'année repris déjà dans la brochure de l'accueil extra-scolaire, si cela concerne les -de 18ans).

Le bulletin communal

Dans le bulletin communal, vous pouvez insérer vos événements dans l'agenda. Pour cela, envoyez par mail (culture@messancy.be) les informations suivantes :

- La date de votre événement & le titre
- Le lieu & l'heure
- Le prix d'entrée (le cas échéant)

(Il n'y a pas de place dans l'agenda pour une description ou un visuel – mais pour cela, voir point site web).

Voici les dates de parution et dead-lines pour l'année 2023 :

Date parution	27/03	19/06	19/09	18/12
Infos à envoyer pour le	06/03	29/05	28/08	27/11

Publi-reportage dans le bulletin communal

Vous avez également la possibilité de faire paraître un **publi-reportage** pour présenter votre club ou association.

C'est gratuit pour les associations mais il faut que le siège social soit basé sur le territoire communal.

Toutes les infos et des exemples sont disponibles sur notre site web : www.messancy.be/ma-commune/services-communaux/communication/publi-reportages

Facebook

Nous ne publions pas les événements extérieurs à ceux organisés par les services communaux et le CPAS.

Le site web

Pour que votre événement figure sur notre site web, vous avez deux possibilités :

1. Demander un accès utilisateur sur le site

Dans ce cas, vous pourrez encoder les informations de votre événement vous-même. Nous nous chargerons de la mise en ligne après vérification.

Pour activer cette possibilité, merci d'envoyer un mail à informatique@messancy.be

2. Envoyer les informations par mail (culture@messancy.be). Les informations suivantes devront impérativement être communiquées :

- Le titre de votre événement
- Les dates ET HEURES de début et de fin (ou préciser si c'est une activité qui dure toute la journée)
- Un texte de présentation
- Un visuel (affiche) ou une photo d'illustration (libre de droit et respectant le droit à l'image)

Nous ne publions que les événements ayant lieu sur le territoire communal. Pour les autres, vous pouvez renseigner gratuitement votre activité sur : www.lagenda.plus

L'application «Messancy en poche»

Les événements encodés via le site web sont automatiquement repris dans l'agenda de l'application «Messancy en poche»

Pour mettre à jour vos coordonnées dans nos listes de diffusion et pour recevoir un mail de rappel pour les dead-lines des bulletins communaux, merci d'envoyer un mail à culture@messancy.be